

## **CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 16 MARS 2018 (18h30 – 20h30)**

**ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CAMILLE CLAUDEL, 7 rue de la Mairie 35580 LASSY**

<b>Personnes présentes :</b>	
<u>Enseignantes</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme DESERT Hélène en CM2</li><li>Mme GUIHARD Isabelle en CM1 et directrice</li><li>Mme EVANO Mélanie en CM1/CM2</li><li>Mme MEIGNEN-RICHARD Christine en CE2 (Lu, Je, Ve)</li><li>Mme LE PICARD Céline en CE1</li><li>Mme ROUGE Alexandra en CP</li><li>Mme BEBIN Céline en CE2 (Ma, Me), CM1 (Ve)</li><li>Mme LE METAYER Laurence en MS/GS</li><li>Mme GINGUENE-REGNAULT Sabrina en PS/GS (L, Ma Ve.)</li><li>Mme BESNARD Blandine en PS/GS (Me, Je)</li><li>Mme AUGER Laura en PS/MS</li></ul> ATSEM et Agents du périscolaire : <ul style="list-style-type: none"><li>Mme MICAULT Peggy</li><li>Mme PANAGET Sandrine</li><li></li></ul>	<u>Représentants de parents d'élèves</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme CARRILLO Servanne</li><li>Mme VILLION Anita</li><li>Mme FOUQUART Cécile</li><li>Mme BELLAY Katy</li><li>Mme CHARPENTIER Nathalie</li><li>Mme STIRCHLER Valérie</li><li>Mme FOURNIER Carole</li></ul> <u>Mairie</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M. BOURDEVERRE, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires</li></ul>
<b>Personnes excusées :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Mme Butault Armelle, Inspectrice de l'Education Nationale</li><li>M. LE CHENECHAL, Maire de Lassy</li></ul>	<u>Secrétaires du 2<sup>ème</sup> conseil d'école :</u> Mme Guihard, Mme Meignen Richard, Mme Fouquart

- **APPROBATION du PV du Conseil d'école du 6 novembre 2017.**

Le PV du dernier Conseil d'école du 6 novembre 2017 est approuvé.

- **TEMPS PERI-SCOLAIRES (en lien avec des questions de parents)**

### Exercice PPMS sur temps de garderie

M. Bourdeverre informe qu'un exercice incendie sera prévu de 8h15 à 8h45. L'école ne sera pas accessible pendant ce créneau.

### Intervention ponctuelle d'intervenants des TAP sur les temps de garderie l'an prochain (rentrée 2018)

M. Bourdeverre signale que ce ne sera pas possible. Il précise que la garderie du mercredi à la prochaine rentrée sera prévue aux Bruyères. Le transport en car sera financé par la Mairie. Les parents demandent à la Mairie qu'une information soit passée dans les cahiers de liaison des enfants.

### Lieu du goûter sur temps de garderie

Les Atsems précisent que les petits goûtent dans le hall, à la demande des parents dans un précédent conseil d'école pour éviter le froid, dehors. Il n'est pas possible de le faire ailleurs pour des raisons de ménage. Les élèves de l'élémentaire goûtent sous le préau, ou dans le couloir en cas de mauvais temps.

Les Atsems rappellent aux parents d'élèves qu'elles sont ouvertes au dialogue.

- **BILAN des PROJETS en cours:**

Les projets énoncés lors du 1<sup>er</sup> Conseil d'école et liés au Projet d'école suivent leurs cours.

**En ce qui concerne l'axe 1 :** La semaine de la Presse aura lieu du 19 au 24 mars. L'école s'y est inscrite, quelques classes y participeront. Le journal scolaire sera publié en juin : chaque classe élaborera une page. Les élèves de cycle 2 accueilleront les professionnels dans le cadre de littéralouest durant la semaine du 3 au 6 avril.

**En ce qui concerne le parcours artistique et culturel:** Le spectacle de cycle 1 et CP a été très apprécié à Noël. Les élèves de cycle 1 continuent leur voyage autour du monde et ont vécu une journée « le nouvel an chinois » en février (décorations, repas, ...). Une journée anglaise est prévue le jeudi 19 avril en collaboration avec le cuisinier de Lassy qui prépare un petit déjeuner anglais pour les élèves à partir du CE2. Les élèves seront invités à venir à l'école en uniforme.

**En ce qui concerne le parcours citoyen:** Le message clair n'est pas toujours facilement utilisé par les élèves. Certains élèves ne veulent pas écouter le message de l'autre élève. L'équipe enseignante réfléchit actuellement à la mise en place de modalités vis-à-vis de ce message clair (espace dédié à celui-ci sur la cour, ...) et à la mise en place d'autres outils sur l'école pour une meilleure régulation des conflits entre enfants. Les élèves de CE2 ont créé 7 saynètes regroupant différentes situations. L'idée est de faire passer cette vidéo aux autres classes de l'école. Les parents trouvent intéressants la zone de message clair.

En ce qui concerne le permis piéton, la gendarmerie ne se déplace plus pour le faire passer et ne délivrera pas de certificat officiel. Mme Christine Meignen-Richard a pris renseignement au niveau de la MAIF pour obtenir des kits d'enseignement. Pour l'instant, ils sont en rupture de stock. Si toutefois, nous n'en avons pas cette année. Mme Meignen-Richard enseignera, grâce aux documents des années précédentes, les principes fondamentaux liés à la sécurité des piétons et délivrera une attestation interne à l'école.

Les élèves de CM2 ont effectué en janvier une initiation à la Prévention Routière à Goven avec la gendarmerie. (parcours à vélo et initiation au code de la Route). La Mairie a pris en charge le coût du transport.

APS (Attestation Premiers Secours) : les élèves de cycle 3 ont eu une initiation aux gestes de premier secours avec l'intervention d'un pompier habilité. Ils ont reçu depuis leur attestation qui sera intégrée dans leur dossier scolaire. La Mairie a pris en charge le coût de cette intervention (365 €). Les parents remontent que les enfants ont apprécié.

**Volet numérique :** la classe mobile est à nouveau opérationnelle. Une prise filaire a été installée dans la salle de classe annexe. Tous les ordinateurs de cette classe mobile sont désormais reliés au photocopieur. Nous sommes en attente que tous ces ordinateurs soient mis en réseau pour faciliter l'accès aux documents créés pour les enfants et les enseignants.

En dehors de ces projets, un **défilé-carnaval** sera proposé aux élèves de l'école le mardi 24 avril.

- **BILAN PISCINE :**

Les séances piscine sont terminées. Initialement, il était prévu 17 séances (8 pour les CE2 et 9 pour les CP/CE1). Du fait de la classe de mer des CM, 2 séances ont dû être prises sur le parcours des CP/CE1 pour faire passer les tests d'aisance aquatique nécessaires à la pratique des activités nautiques.

La Mairie a reconduit pour l'année prochaine les 17 séances à la piscine de Guer le jeudi de 14h40 à 15h20 au 2ème semestre.

- **CLIMAT SCOLAIRE:**

Il a été constaté durant la dernière période des comportements irrespectueux de la part de quelques élèves à l'égard d'autres élèves, sur les temps de récréation scolaire et sur les temps périscolaires. Les enseignantes et la directrice ont dû intervenir auprès des élèves et des parents. Aussi l'équipe enseignante souhaite rappeler quelques éléments du règlement intérieur de l'école qui rejoignent les compétences du parcours citoyen de l'élève à l'école.

Droit des élèves: « Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. »

Obligations: « Chaque élève a l'obligation de n'utiliser aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur. Les élèves doivent notamment utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative. »

Les règles de vie de l'école: Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Il est particulièrement important d'encourager les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire: calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui... Néanmoins, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. »

L'équipe enseignante fera donc le nécessaire pour que ces comportements nuisibles au bien-être de chacun puissent ne pas se reproduire et travaillent à ce sujet conjointement avec les référents des temps périscolaires.

- **Prévisions rentrée 2018 :**

L'école garde la 9<sup>ème</sup> classe l'an prochain. 33 élèves de CM2 partiront au collège, ce qui représente une grosse cohorte. La directrice a noté 26 PS à venir dans les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre. A ce jour, 12 se sont déjà manifestés. La directrice a aussi mentionné la possibilité d'accueillir 8TPS dans les prévisions. Pour l'instant, une seule famille a manifesté la possibilité de partir à la rentrée prochaine, pour cause de déménagement. Donc le reste des effectifs semblent pouvoir être stables.

- **ACCUEIL des PS et TPS :**

Le règlement départemental stipule que « tout enfant âgé de trois ans doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle si la famille en fait la demande ». Celui-ci est conforme aux dispositions de l'article L113-1 du Code de l'Education. L'équipe enseignante a réfléchi à cette question. Mme Butault, Inspectrice de l'Education pense qu'il peut être intéressant d'échelonner les rentrées, tout en les régulant. Cet accueil ne se fait pas à temps complet. Soit, il est uniquement le matin, voire seulement quelques matins. D'autres modalités pourraient être envisagées, comme un jour sur deux, mais cette modalité nécessiterait des places dans le dortoir des PS qui est plein actuellement ou alors, il faudrait que le dortoir utilisé par les MS cette année puisse avoir une surveillance jusqu'à 15h également, ce qui n'est pas possible pour le moment.

Deux familles ont fait la demande durant le 1<sup>er</sup> trimestre pour un accueil de TPS. Cette année, les répartitions des élèves n'avaient pas été faites en fonction d'un éventuel accueil des TPS, aussi il n'est pas envisageable d'en accueillir beaucoup. Mais, nous accueillons donc ces 2 élèves en TPS le matin (sauf le mercredi), un dans

chaque classe depuis le 12 mars. Les TPS/PS/MS sont donc désormais 28 et les TPS/PS/GS 27. Les enseignantes de maternelle tiennent à rappeler que plus le nombre d'élèves augmente, plus les conditions d'accueil et de prise en compte de chacun devient difficile, tant pour ceux déjà inscrits que pour ceux arrivant. Au-delà de 28, les conditions semblent moins bien réunies pour créer de bonnes conditions d'apprentissage.

L'an prochain, l'équipe enseignante réfléchira à une répartition des classes permettant l'accueil de TPS, tout en veillant à garder de bonnes conditions d'accueil pour chaque élève. L'équipe enseignante envisage de les accueillir entre janvier et mai pour des enfants qui auraient 3 ans entre janvier et mai. Le nombre d'enfants accueillis sera étudié au 1<sup>er</sup> Conseil d'école en novembre au regard de la capacité des classes.

En ce qui concerne les futurs PS en septembre, des ½ matinées d'accueil en présence des parents seront organisées à partir du mois de mai comme l'an passé. Les représentants d'élèves souhaitent participer à cet accueil.

La question financière de la prise en compte de ces TPS a été soulevée auprès de la Municipalité. L'idée d'une somme à hauteur de ¼ de la somme fixée pour un enfant à temps complet a été évoquée.

- **SECURITE et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Le PPMS avec ses 2 volets (attentat-intrusion et risques majeurs) a été déposé en décembre sur le bureau numérique via Toutatice. Il concerne les temps scolaires et périscolaires.

Depuis le dernier Conseil d'école, plusieurs exercices ont été réalisés.

- Un exercice de confinement en cas de risques majeurs. A ce sujet les enseignantes se sont trouvées confrontées à une difficulté pour boucher les aérations directes sur l'extérieur, tout comme les bouches d'aération liées à la ventilation (très hautes). L'exercice s'est par ailleurs bien déroulé.
- Un second exercice –incendie en janvier.
- Un second exercice attentat-intrusion en février ayant pour but de regagner le plus vite possible l'intérieur en cas d'agression venant de la cour. Les élèves étaient avertis. En 2 minutes, tout le monde était rentré et en 3 minutes environ, tout le monde avait regagné les lieux de repli.

Les enseignants souhaitent refaire un exercice identique sans prévenir les enfants en mars/avril pour vérifier la qualité de l'alerte vocale et le temps de réaction des élèves.

Un dernier exercice-incendie aura lieu en juin sur un temps de sieste et un dernier exercice PPMS aura lieu en juin avec fuite et repli vers le lieu prévu à cet effet, en dehors de l'école.

Pour la partie matérielle préconisée par M. Quenuillère, lors de son passage à l'école, la Municipalité continue à améliorer les conditions de sécurité.

- **SORTIES SCOLAIRES :**

Le dossier de sortie scolaire avec nuitée des classes de cycle 3 a été déposé. La réponse devrait bientôt nous parvenir. Les enseignantes et les élèves se préparent. Les classes de CE1 et CE2 élaborent le dossier actuellement.

3 classes (CE2, CM1, CM1/CM2) iront à la foire –exposition de Rennes le 26 mars prochain. Les activités USEP devraient commencer bientôt, notamment par le bal breton le 19 avril prochain.

Les ptits tours pédestres auront lieu en mai/juin. Les dates ne sont pas définitivement fixées.

Le cycle 1 ira au parc animalier de Branféré en juin. Les CP/CE1 iront aux Champs libres le 3 juillet.

- **USEP : bilan financier** (voir avec Céline Le Picard)

**Somme en septembre 2017** : 4383,4€

libellé	dépense	crédit	bénéfices
littéralouest	70€		
Edumoov	55,80€		
Photos portraits	2954,30€ (en attente d'encaissement)	3839€	884,7€
Usep	?	749€	?
brioche	505,61€ +62,40€= 568,01€ (en attente d'encaissement)	1052€	484,99€
Lire c'est partir !	287 € (en attente d'encaissement)	430,50€	143, 50 €

**Somme au 6 février 2018** : 14 864,41€

La somme est importante car il y a beaucoup de rentrées d'argent liées aux versements des parents avec les classes de découverte, et les paiements aux organismes n'ont pas été entièrement effectués. Le bilan final sera donné en juin.

- **SITE-INTERNET :**

La directrice a déposé une demande en janvier auprès de l'Inspection et est en attente de la validation par l'Académie. Une formation pour les enseignantes aura lieu en juin ou l'an prochain, selon la date à laquelle la création du site sera effectuée. Pour la classe de mer, les enseignantes communiqueront par mail avec les parents pour donner des nouvelles durant les 4 jours.

- **QUESTIONS de PARENTS**

Les parents d'élèves élus remercient la participation des parents pour leurs retours au questionnaire pré-conseil d'école et pensent renouveler l'expérience. Toutefois, certaines questions/demandes jugées trop personnelles ou isolées n'ont pas été abordées. Les parents élus invitent les intéressés à traiter cela avec les personnes.

Changement d'horaires : les parents demandent d'avancer l'horaire de l'école de 15 minutes, c'est-à-dire de 8h45 à 11h45 pour faire 2 services le midi. La mairie a besoin d'y réfléchir. Elle envisage de faire un essai sur un midi en mai.

Sieste des maternelles : certains parents souhaiteraient un temps de sieste plus personnalisé à chaque enfant. L'équipe enseignante répond que ce n'est pas possible.

Fonctionnement du cahier de liaison parents/enseignants

Des parents souhaitent avoir le cahier de liaison tous les soirs. L'équipe enseignante répond que des parents ont demandé le contraire l'an passé. Si les parents ont un mot exceptionnel à faire parvenir aux enseignantes,

elles les invitent à écrire sur papier libre sous enveloppe, ou par le biais de l'aîné, ou à demander le cahier à l'enseignante. Ceci avait été précisé pendant les réunions de classe à la rentrée.

Précisions sur les personnes autorisées à prendre en charge les enfants après la classe en maternelle (réponse dans le règlement intérieur page 3, alinéa 4.2).

#### Bonbons à l'école pour les anniversaires ?

Certains parents demandent à interdire les bonbons lors des anniversaires. L'équipe enseignante tient à garder un moment de convivialité pour les anniversaires, moment important plus l'enfant est petit en âge. L'équipe enseignante veut bien limiter le nombre de bonbons distribués. En maternelle, les bonbons sont mis dans les cartables. Elle souhaite que les parents qui ne veulent pas que leurs enfants aient des bonbons le signalent aux enseignantes. La directrice va faire passer un mot précisant de limiter le nombre de bonbons à apporter.

Dangerosité du parking de l'école : un débat est engagé sur les places « arrêt minute ». Il est constaté qu'il y a davantage de mouvement dans le parking. Les enfants qui sortent des voitures de ces places ne sont pas en sécurité car ils doivent passer dans le parking. Le terre - plein d'herbe est trop haut et trop boueux en cas de mauvais temps. M. Bourdeverre a constaté de nombreuses effractions le matin.

Date proposée pour le prochains conseil d'école : vendredi 8 juin

Les secrétaires de séance, Mme Meignen Richard et Mme Fouquart.

La directrice, Mme Guihard Isabelle